L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 11 AOUT 1889.

A la justice de paix.

MALHEUREUX DÉBUT.

M. Luc-Olivier Goujonnat, ancien maire, ancien conseiller d'arrondissement, ancien épicier, que les jeux de la politique et du hasard, ainsi que la volonté expresse de madame son épouse, personne mûre mais ambitieuse, ont fait suppléant du juge de paix du canton de la Garenne-Saint-Lupin, siège aujourd'hui pour la première fois.

Il est bien embarrassé, le pauvre homme.

S'il s'agissait de relever une facture, de balancer un compte, de rédiger une lettre d'avis, ou de répondre, avant fin courant, à l'honorée d'un correspondant, il serait aussi à l'aise qu'un poisson dans l'eau, un ivrogne dans le vin, un cornichon dans le vinaigre, un chinois dans l'eau-de-vie, un tripatouilleur dans la finance. En effet, malgré son peu d'instruction et son ignorance des choses judiciaires, M. Goujonnat passe pour un commerçant remarquable, réputé pour son intelligence des affaires et sa loyauté.

Mais avec ce diable de *Code annoté des juges de paix*, auquel il ne comprend rien de rien, notre magistrat d'occasion n'est pas à la noce. Et, dans son for intérieur, il maudit amèrement la vanité de sa femme qui, sur ses vieux jours, a voulu s'entendre appeler: Madame la Juge de paix.

Dans l'espoir d'une joyeuse matinée, le tout la Garenne-Saint-Lupin des premières s'est donné rendez-vous à l'audience.

Les ennemis, les jaloux, les anciens concurrents commerciaux ou électoraux, sont là au grand complet, sarcastiques, goguenards, souriant, toussant, murmurant. Quelques rares amis s'effacent modestement derrière eux.

Devant cette assistance en majorité hostile, M. Luc-Olivier Goujonnat sent toute l'assurance dont il avait fait provision le matin l'abandonner. De l'œil, il semble implorer la protection du greffier, de l'huissier, du commissaire de police représentant le ministère public, et même du brave gendarme de service.

Enfin, prenant son courage à deux mains et raffermissant sa voix, M. le juge de paix s'écrie, rouge comme une pivoine:

—La boutique est ouverte. (Rires dans l'auditoire.)

Le greffier (à voix basse).—L'audience, sapristi! l'audience ....

M. le juge de paix (troublé).—L'audience est ouverte...... Huissier, appelez les clients.

Le greffier.—Les affaires, nom d'un petit bonhomme! les affaires......

M. le juge de paix (de plus en plus troublé).—Huissier, apportez les affaires......

L'huissier (d'une voix de stentor).—Veuve Jacasse contre femme Lapie.

M. le juge de paix (aimable).—Veuillez, mesdames, vous approcher du comptoir.

Le greffier (d'un ton de reproche).—Oh! monsieur le juge de paix!

M. le juge de paix.—Approchez-vous du.... de la.... du.... Enfin, venez ici, devant moi. (*Les deux femmes s'approchent*). Là, très bien.... Que faut-il servir à ces dames?...... Vous désirez?....

Veuve Jacasse (candide).—Vous êtes ben aimable, mon brave mossieu.

....Eun' petite anisette, ou ben eun' petite chopine de vin blanc, à vot' préférence, pisque vous régalez....

Le greffier (intervenant).—Il ne s'agit pas de boire. Monsieur le juge de paix vous demande quel est le sujet de votre différend.

M. le juge de paix.—Oui, quels sont vos griefs?

Femme Lapie (hargneuse). — Des griefs?.... Oés qu'a les mettrait? A loge dans eun'baraque que mon chien en voudrait pas pour ses puces.

Veuve Jacasse.—Ben sûr, et j'dis pas non, que j'pourrais pas faire dessus ma cahute an emprunt d'apothicaire, comme vous l'mois dernier, pour retarder vot' faillite..., On verra plus tard dans quoi qu'vous logerez, ma grosse.

Le greffier.—Monsieur le juge de paix a besoin de savoir ce qui s'est passé, et non de vous entendre vous disputer.... D'abord, laquelle est la demanderesse?

Veuve Jacasse.—J'sais pas.... Tout c'que j'sais, je vous demande un peu s'il est permis de voler l'pauvre monde comme dans n'un bois.... D'ailleurs, examinez ça, monsieur Goujonnat, vous qu'avez été dans la partie. (Elle sort de dessous son tablier un volumineux morceau de gruyère et le pose sur le bureau du juge de paix.) Voyons voir un peu c'que vous allez en dire.

Femme Lapie (avec défi).—Oui, voyons voir un peu. Voyons voir.

M. le juge de paix (flairant le gruyère).—Légèrement avancé, peut-être.... Cependant, si c'est pour la pêche au barbillon......

Femme Lapie (vivement).—Mais comme pâte, monsieur Goujonnat?

M. le juge de paix (intéressé).—Comme pâte, croyez-en un homme qui en a vendu rudement des kilogrammes dans sa vie, il n'y a rien à dire. C'est loyal et marchand.

Veuve Jacasse.—A condition qu'on aye son poids.

M. le juge de paix.—Naturellement.

Veuve Jacasse (reprenant le morceau).—Et voilà ce que Mme Lapie, qui se prétend une épicière honnête, m'a vendu pour cinq livres!.... Faut vous dire que j'me fournissais de tout chez elle, mon brave môssieu Goujonnat. Ainsi le mois dernier, ma bassinoire était percée......

M. le juge de paix.—Votre bassinoire? Vous dites que madame est épicière.

Femme Lapie.—Mon homme est rétameur.

Veuve Jacasse.—Alors, en allant chercher du tabac.

M. le juge de paix.—Oh?

Veuve Jacasse.—Chez Mme Lapie.

Femme Lapie.—Vu qu'nous ons le bureau de la régie.

Veuve Jacasse.—J'y porte en même temps mon parapluie qu'avait une branche de cassée.

Femme Lapie.—Nous rac'modons les parapluies et les lunettes.

Veuve Jacasse.—Alors son homme, qui rasait le garde champêtre...

M. le juge de paix.—Votre mari est barbier?

Femme Lapie.—Oui. Il tond aussi les chevaux.

Veuve Jacasse.—J'lui dis alors à madame : "Vous m'mettrez cinq livres de gruyère..." V'là l'morceau! (Elle fait repasser le fromage sous le nez du juge de paix..) J'l'emporte. Mais, une fois rentrée chez moi, je m'aperçois que j'étais volée. Sur cinq livres, y'avait au moins deux livres et demie de trous!

Femme Lapie, indignée.—De trous!.... Oh!...

Veuve Jacasse (montrant un trou dans le gruyère).—Là.

Femme Lapie.—Oh?

Veuve Jacasse (montrant d'autres trous successivement).—Là.... Là itou....

M. le juge de paix, (au greffier.)—Qu'est-ce qu'elles me chantent?

...Tous, d'... ça.....là.....où.....là.... là.....itou?.......Qu'est-ce qu'elles me chantent?

Le greffier.—Du gruyère. [Hilarité générale.]

M. le juge de paix [furieux.]—C'est pour se moquer de moi, sans doute, mais cette comédie ne va pas durer longtemps. Huissier, apportez-moi le grand livre.

L'huissier.—Le grand livre?

M. le juge de paix.—Oui, le grand livre des lois.

Le greffier, (à voix basse.)—Le code, monsieur le juge de paix. Ça s'appelle un code.

M. le juge de paix.—Passez-moi le codex. Je vais leur apprendre ce qu'il en coûte pour se moquer de la justice.

Les deux femmes ensemble.—Mais, mossieu l'jage.... mossieu Goujonnat...

Monsieur Luc-Olivier Goujonnat, repoussant de la main les cornets qu'il a machinalement fabriqués avec les papiers épars sur son bureau, interrompt les parties:

—Taisez-vous. La commission est prise. La cause est entendue veux-je dire. Ecoutez le jugement que je vais rendre, et vous m'en direz des nouvelles.

" Nous, Goujonnat (Luc-Olivier), ancien négociant en denrées coloniales, " spécialité de savons de Marseille, de " harengs de Dieppe, de sardines de " Nantes et de rhum de la Martinique, " agissant en qualité de juge de paix de " la Garenne-Saint-Lupin, après avoir " balancé les comptes et vérifié les écritures, attendu que les femmes Jacasse " et Lapie se sont permis de chanter la " tyrolienne devant notre comptoir, afin " narguer les fonctions dont nous sommes revêtu, et les effets que nous " avons endossés, sans autre avis, valeur fournie en marchandises, leur " faisant application de l'article 12 du " grand livre.... non, je me trompe.... " du code pénal....

Le greffier, vivement, à voix basse.—Il n'est pas applicable.

M. le juge de paix.—Ça ne fait rien, on l'appliquera.

Le greffier.—Vous le connaissez?

M. le juge de paix.—Non, mais on m'a dit ce matin que c'était la seule peine capable de dégoûter les gens des procès. Je reprends: "leur faisant application " de l'article 12 du code pénal qui est " ainsi conçu...."

Le greffier.—Mais, monsieur le juge de paix....

M. le juge de paix (d'un ton d'autorité) —Veuillez donner lecture, je vous en prie, de l'article 12 du code pénal.

Le greffier.—Puisque vous l'exigez.... "Article 12. Tout condamné à mort aura la tête tranchée." (Rires bruyants.) En l'espèce, je ne le crois guère applicable, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire.

M. le juge de paix (abasourdi).—Au fait, vous avez raison, c'est peut-être un peu trop raide. On s'est moqué de moi.

Craignant pour leurs jours, la veuve Jacasse et Mme Lapie se jettent à genoux en poussant des hurlements et en invoquant tous les saints du paradis.

Les assistants, y compris le greffier, l'huissier, le commissaire de police et le gendarme, se font des pintes de bon sang.

On se roule sur les banquettes.

Humilié, furieux, l'ancien épicier arrache sa toge de lustrine et envoie au fond de la salle la toque à galon d'argent dont sa femme est si fière.

Il en a assez; il est décidé à envoyer dans la journée sa démission au ministre de la justice.

CH. D'ARCIS.

Congrès international des Sourds-muets, à Paris.

C'est la surdité qui fait le mutisme.

Entre l'ouïe et la parole, il existe, sinon un rapport de cause à effet, du moins une très étroite connexité. Le sourd, en effet, sous l'influence d'une émotion, est capable d'émettre des sons ou plutôt des cris, dont il n'aura qu'imparfaitement la conscience par l'effort musculaire seulement et non par l'audition.

L'oreille est l'éducateur du larynx et le guide du chant; on dit de quelqu'un qui chante faux: "Il n'a pas d'oreille"; ce qui signifie qu'il n'apprécie pas avec exactitude les intervalles musicaux par l'ouïe, qui, dès lors, ne conduit plus avec la précision voulue la tension des cordes vocales.

Il faut admettre, en général, que la surdité est héréditaire. L'infirmité s'acquiert, sans doute; elle débute chez un individu, mais elle est essentiellement transmissible, et, après avoir sauté quelquefois par-dessus deux ou trois générations, elle reparait tout à coup, en vertu des lois mystérieuses de l'atavisme, comme la folie, le strabisme, les déviations imprimées au squelette par des contractures des muscles, etc., affections qui ont leur point de départ dans une imperfection organique du système nerveux central.

Il y a deux catégories de sourds. Dans l'une, il faut placer ceux dont la surdité est absolue et congénitale; ceux-là n'ont pas, ne peuvent pas avoir l'idée du son et ne connaissent de la parole que l'effort musculaire qui produit la voyelle articulée. Dans l'autre catégorie, il y a beaucoup de degrés. Certains enfants naissent avec une surdité plus ou moins complète, laquelle reste plus ou moins longtemps stationnaire, ou bien va s'aggravant plus ou moins vite jusqu'à devenir absolue ou relative.

La classification que nous venons d'indiquer est importante pour l'intelligence des questions qui seront exposées plus loin. L'idée du son et de l'adaptation de l'effort musculaire à la production du son est plus ou moins développée et consciente suivant le temps qu'a persisté l'ouïe chez l'enfant et suivant le degré de sensibilité conservé par l'oreille. Des enfants qui n'ont que peu ou point parlé ont pu entendre les sons et avoir gardé quelque conscience du mécanisme nécessaire pour les produire; d'autres, qui ont d'abord entendu imparfaitement et parlé de même ont pu perdre l'usage de l'ouïe et ensuite de la parole; tous ces sujets ne sont pas des sourds-muets absolus, et nous estimons que les effets satisfaisants en diverse mesure, obtenus au moyen de l'enseignement de la parole aux sourds-muets concernent principalement cette dernière catégorie. L'enseignement réveillé, en ce cas, des sensations, des souvenirs inconscients et lointains déjà, et l'adaptation musculaire du larynx est produite au moyen de perceptions antérieures, restées latentes ou vagues, qui suppléent en quelque mesure à la direction de l'ouïe et qui s'affermissent par l'habitude.

Que les maîtres qui font parler les sourds-muets le contestent et qu'ils veuillent s'attribuer tout le mérite de triompher d'un obstacle réputé longtemps insurmontable, cela se comprend si on considère les difficultés énormes de la tâche, les résultats parfois étonnants de la méthode et l'amélioration qu'elle apporte à la situation si pénible du sourd-muet; sans prétendre en rien diminuer le mérite des maîtres, nous demandons pourtant, au nom de la physiologie et de la science, qu'il soit tenu compte des conditions dans lesquelles le but doit être poursuivi et le succès espéré.

Le congrès s'est ouvert le 10 juillet, dans une des salles de la mairie du sixième arrondissement. Tous les pays étrangers y avaient envoyé des délégués; car les sourds-muets forment une immense famille, sans acception de nationalité. L'infortune rapproche ceux que la société écarte. Plusieurs délégués avaient obtenu des subventions de leur gouvernement. La présidence d'honneur avait été dévolue à M. Hugot, sénateur de la Côte-d'Or, et la présidence effective à M. Dusuzeau, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets, promoteur du congrès. Au bureau, nous avons remarqué MM. Chambellan, Théobald, Gallaudet. Ce dernier jouit, par l'éducation des sourds-muets, d'une grande réputation en Amérique.

Les étrangers avaient été l'objet d'attentions touchantes; leurs frères français les attendaient aux gares d'arrivée; chacun d'eux connaissait d'avance le groupe auquel il appartenait et qui avait pour guide et pour interprète un membre français du congrès, dont l'adresse était indiquée.

Durant les huit jours consacrés aux travaux et aux délibérations, les questions suivantes ont été débattues: Le sourd-muet dans la société; le sourd-muet au travail; le sourd-muet et les lois de son pays.

C'est là la partie sociale et morale des études du congrès; la partie historique concerne l'histoire des bienfaiteurs des sourds-muets depuis l'abbé de l'Epée jusqu'à nos jours. On a voulu ainsi payer une dette de reconnaissance envers ces maîtres qui se sont généreusement dévoués à ceux que l'on était accoutumé à traiter comme des parias.

La réunion provoquée par l'Association amicale des sourds-muets français et les discours échangés avaient pour but, sans toutefois aborder la discussion sur la prééminence ou le choix des deux méthodes rivales, la méthode orale pure et le langage des signes, de prouver que les résultats obtenus depuis un siècle sont dus à ce langage, et qu'il est *universel*. En second lieu, on voulait célébrer solennellement le centenaire de l'abbé de l'Epée, mort en juillet 1789.

C'est le premier congrès de sourds-muets qui ait été tenu. Des congrès de médecins, de professeurs et de physiologistes s'étaient réunis précédemment; celui de Milan, dans lequel plusieurs savants français tinrent un rôle très honorable, avait assumé la tâche de trancher la question entre le langage des signes et la méthode orale pure; il se prononça en faveur de celle-ci. Heureusement tout arrêt, même celui d'une académie ou d'une réunion temporaire de savants, est sujet à révision. On montra aux congressistes de Milan des sourds-muets parlant plus ou moins indistinctement et d'une façon très désagréable; ils écrivirent même sous la dictée du maître, en lisant sur ses lèvres en mouvement les sons prononcés. Cela tenait du miracle.

Le congrès, fasciné, convaincu, ébloui, acclama la méthode orale, qui supprimait, disait-on, le mutisme en même temps que les inconvénients de la surdité. Mais on avait oublié de s'enquérir des antécédents des enfants sur lesquels la méthode avait réussi, et de demander la proportion et la situation pathologique de ceux sur lesquels elle avait échoué ou n'avait donné que des résultats très imparfaits. Cette enquête eût peut-être éclairé la question mieux que les prodiges dont on faisait montre.

Quoi qu'il en soit, le congrès actuel des sourds-muets, auquel on ne saurait refuser la compétence en cette matière, s'est naturellement occupé des deux méthodes, bien qu'il eût été entendu que, pour ne point passionner les débats, elles resteraient en dehors du programme. Tous les membres, à de rares exceptions près, ont reconnu que la méthode d'articulation offre d'immenses avantages (il conviendrait d'ajouter: quand elle est praticable), surtout en ce sens qu'elle met le sourd-muet en rapport direct avec le parlant. Mais l'avis commun a été que *le langage des signes est indispensable pour l'intelligence de la phrase, pour le développement des facultés intellectuelles de l'élève et surtout pour lui inculquer les idées abstraites.* On en a donné cette preuve que les élèves de l'Institution nationale de Paris, bien qu'ayant été instruits uniquement avec la méthode articulée, et malgré les mesures les plus rigoureuses, font tous les signes et les font aussi bien que ceux qui les ont précédés. Le langage des signes s'impose et la proscription dont on cherche à le frapper sera vaine.

C'est la méthode mixte qui a prévalu au congrès.

Le 15 juillet, la réunion, conduite par M. Dusuzeau, était à Versailles, où l'on inaugurait une plaque commémorative sur l'emplacement de la maison paternelle de l'abbé de l'Epée. De là, les sourds-muets se sont rendus autour de la statue du plus illustre de leurs bienfaiteurs et, après avoir déposé plusieurs couronnes, ont mimé quelques discours, que la foule des passants *regardait* non sans étonnement. Un banquet terminait le mercredi les travaux et les excursions.

A la soirée d'adieu, offerte le lendemain par l'Association des sourds-muets français aux délégués étrangers, M. Dusuzeau a remercié M. Hugot de son bienveillant concours et félicité les délégués de leur empressement à se rendre à l'invitation de nos compatriotes. Il a rappelé que, quand le hasard mit l'abbé de l'Epée en présence de deux jeunes filles sourdes-muettes, il chercha tous les moyens possibles de se faire comprendre d'elles. Il eut recours d'abord au dessin, puis aux signes. Il découvrit dans le langage des signes une source intarissable d'instruction. Sa renommée se répandit avec rapidité dans toutes les parties du monde. Il proclama à la face de l'Europe étonnée que la langue parlée par les sourds-muets est la langue universelle. "Votre présence ici, a ajouté M. Dusuzeau, n'en est-elle pas la preuve?"

Les prodiges accomplis par l'abbé de l'Epée avaient attiré à Paris des prélats, des ambassadeurs, des savants, des princes, des souverains qui publièrent partout les résultats dont ils avaient été témoins. Les plus célèbres instituteurs, entre autres Gallaudet, qui répandit la méthode des signes en Amérique, en tirèrent de grands avantages.

L'abbé de l'Epée répondit avec fermeté aux attaques de ses nombreux rivaux et s'attacha de plus en plus au langage des gestes, tandis que ceux-ci préconisaient le langage articulé.

M. Dusuzeau reconnait les généreux efforts tentés par des maîtres aussi savants que dévoués pour faire parler tous les sourds-muets. Il n'entend pas cependant qu'on sacrifie le langage des signes, qui constitue une langue universelle, au langage articulé; l'un est nécessaire à l'autre: ils se complètent réciproquement. C'était, d'ailleurs, la pensée de l'abbé de l'Epée. "Bénissons donc, a-t-il dit en terminant, celui à qui nous devons le bienfait de pouvoir, nous tous, accourus des pays les plus divers, nous comprendre avec la plus grande facilité. Unis dans un même sentiment de respect, de gratitude et d'amour, glorifions la mémoire de notre père, de notre premier maître; honneur à l'abbé de l'Epée!"

Les sourds-muets du monde entier garderont le souvenir de cette réunion, qui a rapproché dans une étreinte fraternelle, sous l'égide de la France, au milieu des fêtes éclatantes du centenaire de toutes les émancipations, les innocentes victimes d'une infortune aujourd'hui en bonne voie de réparation, grâce au dévouement d'un Français.

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si recommandées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allègement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de cinq boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y. écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 10 août 1889.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine..........	$834,065 00	$141,969 00
Même temps la semaine dernière.	578,763 00	101,567 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — [illegible] Victoria, $4 [illegible] 4 90; 20-marcs, $4 [illegible]; 20-francs, [illegible] 93 90, doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80, [illegible] 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60, or mutilé [illegible]; or léger américain [illegible]; piastres mexicaines, 72@72¾; sols péruviens, 72@72½; pesos chiliens, 72@72½; argent mutilé américain, 80c. par [illegible]; argent anglais, par £, $4 85@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 85@4 90; billets de la Banque de France, [illegible] [illegible].

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et stable.

[illegible]

New York—Taux de l'argent 3 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3½ consols 98 1/16 à 98 3/16; argent en lingots 42 5/16; U. S. 4's 131¼.

Paris—Rentes 85.12½.

CHANGE.

[illegible]

Le STERLING est facile.

[illegible]

Les FRANCS sont faciles.

[illegible]

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce 25 à 50c. de prime.

Traites de Banques $1 25 de prime.

Les banques tirent des lettres $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 h. m.

5 actions Mechanics & Traders Ins Co 117

Entre 11 a. m. et 12 m.

$2,000 Louisiane 4's..... 89

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était [illegible] aujourd'hui; Plata Reina—12 actions à 3½.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	100	103
Bank of Commerce	10	9½	9¾
Canal & Banking Co.	100	152½	....
Citizens	100	23	28½
Germania National	100	182	....
Germania Savings	100	170	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	167	....
Metropolitan	100	137½	140
Mutual National	100	150	155
N O National	100	....	....
Peoples	50	77	....
State National	100	121	....
Union National	100	125½	....
Whitney National	100	230	....
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	44	50
Factors and Traders Ins	100	15½	....
Fireman's	100	....	67½
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	....	77
Lafayette	100	68½	72
Merchants Mutual	100	68½	65
Mechanics' and Traders	100	117	....
N Orleans Ins As	50	23	24½
N Orleans Ins Co	100	....	....
Sun Mutual Insurance	50	....	....
Southern Ins Co	100	....	....
Teutonia	100	125	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	92¾	....
Crescent City	100	....	....
Canal and Claiborne	50	....	....
New Orleans City	100	110	110½
Orleans	50	....	42
St-Charles Street	50	68½	69½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
O C Slaughterhouse	50	28¾	....
Ice Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	95	102
Louisiana Ice Man Co	50	....	5
La State Lottery Co	100	....	....
Le Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetery Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	97¾	98
N O Waterworks Co	100	72½	....
[illegible] Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	50	....
[illegible] Brush Electric Light Co	100	....	....
Louisiana Electric L't Co	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Crescent City Brewing Co	100	....	....
Bons d'Etats.			
Louisiana 4 s	....	88¾	89½
Louisiana 7's	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	....	136¼	137
Premium drawn numbers	....	....	....
Privilege ou Premiums	....	....	....
Consolidated [illegible]	....	105	....
[illegible]	....	104¾	110½
Extended 6's	....	....	....
City 6 O/0 [illegible]	....	....	....
City 5 O/0 Ora for Canal Comp	....	....	....
City 4	....	96	100

City 7's old ....

[illegible]

Bons divers.

N O & N E 1st ...	127½	....
Canal & Bank, ... 1st mort.	....	....
C. St. L & N. O. R. R. Co.	....	....
[illegible]	....	....
[illegible]	130	....
[illegible]	65	....
[illegible] L. & T. 1st gold mort.	120	130
[illegible] 1st gold m't	90	....
[illegible]	....	....
N O Gas Light Co ...	....	....
N O Waterworks 1st mort.	135½	....
[illegible] 1st mort.	100½	....
La Electric L. 1st mort.	100	....

Certificates et Warrants.

State Warrants Ordn. 1884	52	....
State Warrants Ordn. 1885	40	45
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Plata Reina	3	3½
Mountain View	27	....
Georgian	11	....
Lafayette Brewing Co.	....	....
Louisiana Brewing Co.	175	180
Pelican Brewing Co.	....	....
Southern Brewing Co.	300	....
Weckerling Brewing Co.	31	....
Sugar Exchange	120	130

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Commence à [illegible]. 6 New Stock. Pour moins de $1000 et plus de $5000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 150 balles. [illegible]

Le marché est stable.

Les cotons teints [illegible]

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	[illegible]	[illegible]
Ordinary	[illegible]	[illegible]
Good Ordinary	[illegible]	[illegible]
Low Middling	[illegible]	[illegible]
Middling	11	11
Good middling	11¼	11¼
Middling Fair	11 13/16	11 13/16
Fair	12 13/16	12 13/16

FUTURS.

Stables.

Août 10.64 à 10.66, septembre 9.96 à 9.97, octobre 9.57 à 9.59, novembre 9.52 à 9.53, décembre 9.51 à 9.53, janvier 9.56 à 9.57, février 9.64 à 9.66, mars 9.70 à 9.72, avril 9.77 à 9.78, mai 9.84 à 9.86, juin 9.91 à 9.93.

Les ventes comprennent 10,900 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 11; à Galveston à 11; à Mobile à 10¾; à Savannah à 10¾; à Charleston à 10⅞ à Wilmington 11¼; à Norfolk à 11; à Baltimore 11¼ à 11¼; à New York 11 3/16; à Boston 11¼ à 11¼; à Philadelphie à 11¼; à Memphis 10¾; à Augusta 11.

MARCHÉ DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Calme.

Coton: Middling Uplands 11 5/16; Middling Gulf 11 9/16.

FUTURS.

Calmes.

Août 10.58 à 10.60, septembre 10.21 à 10.22, octobre 10.14 à 10.15, novembre 9.96 à 9.97, décembre 9.98 à 9.97, janvier 10.00 à 10.01, février 10.05 à 10.06, mars 10.11 à 10.12, avril 10.17 à 10.18, mai 10.25 à 10.26, juin 10.31 à 10.32.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,666,417 balles, même temps l'année dernière, 1,771,908 balles, à tous les ports des Etats-Unis, 5,504,545 balles, même temps l'année dernière, 5,494,282 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,462,696 balles, même temps l'année dernière, 1,521,068 balles de toutes ports des Etats-Unis, 4,862,615 balles, même temps l'année dernière, 4,454,675 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 4,792 balles, même temps l'année dernière, 20,073 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 56,717 balles, même temps, l'année dernière, 164,885 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme et en demande modérée.

Coton—6¼d pour le Middling Américain.

FUTURS.

Calmes et stables.

MARCHÉ DU HAVRE.

La demande est bonne et les prix sont fermes. Coton—80 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 73 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 73 fr. pour le Bas pour place.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Vente 0 barils et 0 boucauts de sucre et 0 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Nominal.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Stable.

[illegible]

MÉLASSE—Open kettle nominal.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Calme.

[illegible]

SIROP—Nominal.

RIZ.

RIZ BRUT—Marché inactif.

Cotes du riz brut: $2 25 à $ 50.

RIZ NETTOYÉ—Stable.

[illegible]

RIZ POLI—$15 00 à 16 00.

[illegible]—$10 00 à 11 00.

[illegible]

Ventes — [illegible] sacs riz brut 0 barils riz [illegible] 301.

FARINES. A LA BOURSE.

[illegible]

FARINE DE MAIS—$2 10 à 2 20.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat [illegible] $4 50 à 5 10 le baril, [illegible] $4 15 à 4 20, [illegible] Minnesota flour, Straights 5 50 à 5 75, [illegible] $6 00 à 5 25, patents $6 00 à [illegible].

FARINE DE MAIS—$2 25 à ——.

CREAM MEAL—Choice $2 60.

GRITS—Choice $2 75.

HOMINY—$2 75 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$2 50 à 2 75.

OAT MEAL—Course $5 75; fin $6 00 le baril.

OAT FLAKES—$6 25.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

MAIS—On cote 50 pour le blanc, 48 à 49 pour le mêlé et — à 48 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 31½ à 32; choix 28½ à 30 du Texas — à—.

[illegible]—Prime $14 00 à 15 00, Choice $16 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: Mais 1 à 2c de plus par boisseau; avoine 2 à 3c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $1 00 à 2 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS. A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros.

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$12 00 à 12 25.

VIANDES SALÉES EN GROS — Epaules — à 6¼; short clear sides 6¼; short rib sides 6¼; long clear 6¼.

BACON—Epaules 6½ à 6¾; short rib sides — à 7; long clear sides 6⅞ à 7; short clear sides 7¼ à 7½.

SAINDOUX—En tierçons, raffiné, 6½ à 6¾.

JAMBON—12¼ à 12½.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

DIVERS—Jobbing—Prime Mess $11 75 à 12 00; [illegible] $6 50 à 7 50 le demi-baril; $11 75 à 12 00 le baril, extra prime and rump pork [illegible] à 11 00. Plain or canvassed shoulders [illegible] à 7. Sugar cured shoulders fancy, small, 7¼ à 7¾; plain 7¼ à 7¾; breakfast bacon [illegible] à 11; choice to fancy [illegible] hams $12 25 à 12 50.

BŒUF—Jobbing — Extra plate beef $8 50, plate beef $7 00 à 7 25 au baril, extra mess $5 00 à 5 50 en demi-baril, extra mess beef $7 50, extra mess beef à — le baril. New York Fulton Market $6 25 à 6 50 le demi-baril.

ÉPICERIES.

Ces prix en vente sont pour des petits lots.

CAFE — Prime 19¾; good 19¼; fair 18¾, ordinary 17½; common 16½ la livre.

THE—Extra Formosa, etc, $1 00 la livre; choice to fine 40 à 60c; fair to medium 34 à 36; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 40c; hyson and young hyson, 30 à 35 [illegible], fair to fancy 30 à 120.

BEURRE — Western Creamery — Extra à 18; extra firsts à 15; firsts à 16; seconds — à — Western Dairy—Extra 12½ à 14; extra firsts 11 à 12; first 10 à 11; common — [illegible].

FROMAGE — New York cream, fancy, 11; Western Cheddar full cream à 9½; Young American's full cream à 10½; Western twins, full cream, fancy, à 9¼; Western full fancy full cream, à 9¼; Western cream, à —.

SEL—De la Louisiane—City Course 75c; City Fine 90c, City Crushed 95c; Rock Salt [illegible]; [illegible] à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight 9c la livre.

AMIDON—3½ à 5c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros, un demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à ½c de plus par livre.

DU PAYS—Pommes $1 00 à 2 00 le baril; pêches rouges du Tennessee 3 à 4c la livre, de la Virginie 6 à 8c; raisins secs de la Californie $2 00 à 2 75 la boîte; muscatelle $2 50, pommes de la Louisiane 3½ à 3½c la livre, du Texas 3 à 4; pêches 15 à 25c la boîte; poires Bartlett $2 00 à 2 75c la boîte; $3 50 à 4 50 le baril; prunes [illegible] la boîte; melons d'eau 6 à 12c; melons frangés 5 à 15c.

ETRANGERS — Oranges de la Jamaïque $2 00 à 100; Oranges impériales [illegible] [illegible] Citrons de Messine $4 50 à 6 00, Citrons de Palerme $4 50 à 5 00; Raisins de Malaga, London Layers par boîte $3 00, par demi-boîte, — par quart de boîte — à —; [illegible] de Malaga en grappe 4 à 4½, [illegible] $2 00; Bananes 75c à $1 50; [illegible] $1 50 à 2 50 le régime; Figues [illegible]; Noix de [illegible] [illegible]; Amandes [illegible]; Noix de Brésil, [illegible] Filbert Noix de Naples 14c, Noix de coco $25 00 le 1000, [illegible] le baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $11 00 à 12 00 tonneau [illegible]—Huile de coton brute 30c le gallon; huile raffinée [illegible] à 40c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Ces cotes représentent le prix en gros en landing. Les marchands obtiennent [illegible] à 25c de plus par baril et ⅛ à ¼c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $1 65 à 1 70 le baril.

PATATES DOUCES—$2 25 le baril.

OIGNONS—De la Louisiane $1 30 à 1 50 le baril.

AIL—De la Louisiane 25 à 50c la string.

CHOUX—De l'Ouest $1 25 le crate.

CONCOMBRES—De l'Ouest $3 00 à 3 50 le baril.

HARICOTS — Choice Northern 4½; Red Kidney choice — à —, New-York red Kidney 3¾; [illegible]; Lima beans [illegible].

COW PEAS—Clays $2 25, mixed $2 75 à 2 80, whippoorwills $2 50.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants [illegible]. [illegible].

ŒUFS—Cote de l'Ouest 14 à 15c; ceux de la Louisiane 16 à 17c.

SUIF—de la livre pour celui de la ville; 5¼c celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow à 21c la livre.

MIEL—Strained 40 à 60c le gallon.

LAINE—Burry 11 à 15c la livre; Louisiane clair à 23; Texas clair 24 à 34c le.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et plus [illegible]; 50 livres [illegible] [illegible].

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted [illegible]; dry flint 9½c, dry salted 4½c la livre.

PELLETERIES—[illegible].

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre, moutons 25 à 50c pièce, chèvre 10 à 25c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 3½c la livre, grise à 2½c, noire 3½ à 5½c.

PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40c la livre; autres 30c.

GINSENG—Cornes de [illegible] prime à 3c [illegible].

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright [illegible] 3 à 5, Leaf 5½ à 11c; Cutting and [illegible] 3 à 5, Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURÉ—Jobbing, par livre. Fine plug 30c à $1 00; fine medium 55c à [illegible]; Bright navy, 30 à 45c; fancy natural leaf 30 à 50c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, $1 50 à —; goudron $2 00 à —; le baril, $2 00 à —; le demi baril, Résine—B [illegible] [illegible].

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—Regular lots—Bagging, 1¾ livres 9¼ à 9¾c la verge; 2 livres 10 à 10¼; 2¼ livres 11¼ à 11½c; Jute twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING—Lane Mills—12½c par verge.

COTTON TIES—$1 05 à 1 07½ le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 40c le baril, $5 00 le boucaut, Anthracite $9 50 à 10 00 le boucaut, [illegible] $4 50 le tonne, en gros 25 à 27c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 40c; Cosses pour familles 40c, Montevallo 45c, le baril pour familles, Halena pour familles 45c, steam coal sur chaland $3 00 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon........ 2 30 @ 2 35

BRANDIES—Du pays, le gal..... 1 25 @ 1 40

[illegible]—vieux, le gallon.... 1 50 @ 1 60

[illegible]

COGNAC—Exporté—1888, le gallon [illegible]

1886	—@ 4 50
1885	—@ 7 00
1884	—@ 8 00
1883	—@10 00

Ruppel Dubouche Aux Cognac

1878	—@ 4 50
1876	—@ 5 50
1860	—@ 9 50

WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, 90 deg de preuve, par gallon

[illegible]

GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon

[illegible]

VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon

[illegible]

VINS BLANCS—Californie le gallon

[illegible]

CHAMPAGNE—Roederer Carte blanche, etc, par caisse ....

G. H. Mumm & Co. Dry Verzenay .... —@34 75

[illegible]

Pommery Sec—[illegible]

Moet & Chandon, white seal, etc. ....—@30 00

Pintes $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	[illegible]
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	110@140
Mulets communs	40@ 70
Bons mulets de ville	[illegible]

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville:

TOUS LES JOURS (le dimanche et le mercredi exceptés) à l'arrivée du train de 4heures P.M.

DE RETOUR,

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mosineal's landing:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8h. A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix (aller et retour) pour toutes les localités, ce jour d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au bout de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent.

14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de [illegible] et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 août.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 17 août.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 24 août.

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine............$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.

Deuxième classe................$60

Entrepont, $25, avec ameublement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 51 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 14 août, à 5 P. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, [illegible], NEW ORLEANS, le steamer

KNICKERBOCKER, Capt. Kemble.

[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine................$40

Entrepont............$20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.

[illegible]—1 an. Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:05a.m.	No2 Fast mail 4:30pm.
No3 Express 5:45p.m.	No 4 Express 8:00a.m.
No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmans entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis avec les lignes divergeantes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets 61 rue St-Charles.

P. R. ROGERS, Agt. gen. pas. p. pass. | E. F. REYNOLDS, Commercial Agent.

S. W. HOW, Agent-gén. p. pass. Memphis, Tenn. | A. M. COOKE, Asst. G. M. Nlle-Orléans, Lan.

4 nov—

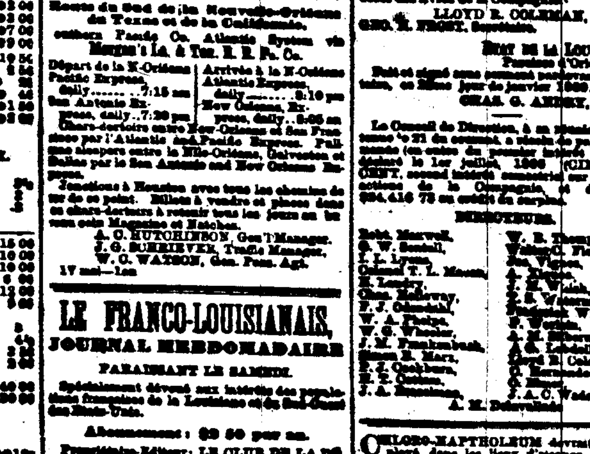

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 coin Canal et [illegible], coin Poeme et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lan. | D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.

24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.........8:10 pm
San Antonio Express, daily...7:20 pm	New Orleans Express, daily.....8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.

J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau, 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

AGENTS locaux pour le Chloro-Naphtoleum sont demandés. Bureau, 30 Bourse, coin Decatur. 7 juillet—3m

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:

Sur risques de feu		$396,148 66
Sur risques de marine		3,049 34
Sur risques de rivière		4,404 73
		$404,600 00 [illegible]
A ajouter, primes non acquises de 1887		60,696 00
Primes totales		$336,397 00 [illegible]
A ajouter, intérêts et profits et pertes		12,866 34
[illegible]		$366,194 66 [illegible]
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$90,545 66	
Sur risques de marine	1,136 07	
Sur risques de rivière	947 51	
Total des pertes payées	$92,730 13 [illegible]	
Retour de primes et [illegible]	4,471 44	
[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	
Taxes et Licences	6,130 60	
Dépenses de bureaux, d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	31,267 50	
Déboursés		$196,183 58
		$112,082 98 [illegible]
Surplus		
Primes non acquises de 1888	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées	26,000 00	
		86,716 00
Bénéfices nets		$80,315 98 [illegible]

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,278 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agences	11,762 66
Fonds Etats...	12,700 00
[illegible] Bons des Etats Unis à [illegible]	[illegible]
$141,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	136,350 00
$60,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	62,440 00 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	13,891 00 [illegible]
Billets sur hypothèques	37,264 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,436 91
Actions et autres valeurs	12,144 55
Mobilier et installations de bureau	2,500 00
Total	$375,107 46 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. | PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les crédits profits s'élevant à $80,315 98, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 13 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888.

Primes d'incendie	$211,485 42	
Primes de rivières	24,789 33	
Primes maritimes	8,579 51	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	78,787 07	
		$324,830 76 [illegible]
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	$86,561 39	
Primes remboursées	30,191 55	
Réassurances	39,519 82	
Commissions	24,966 65	
		180,216 32 [illegible]
Primes nettes acquises		$174,332 41 [illegible]
A ajouter intérêts		36,362 97 [illegible]
Total des recettes		$210,276 38 [illegible]
Moins—		
Pertes par le feu, payées	$70,300 00 [illegible]	
Pertes de rivière, payées	3,145 [illegible]	
Pertes maritimes, payées	3,346 [illegible]	
Pertes non ajustées et non échues	32,361 48	
Dépenses de bureaux et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	41,977 97	
		156,307 86 [illegible]
Profits nets		$53,968 56 [illegible]
A ajouter, gains de profits et pertes		8,300 20
		$62,216 76 [illegible]

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$179,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	146,120 00 [illegible]
Actions de banques et autres	125,[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Argent comptant	[illegible] 57
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection	34,991 05
	$882,012 51 [illegible]

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	86,561 39
Réservé pour pertes non payées	32,361 48
Réservé pour dividendes non payés aux actionnaires	[illegible]
Dividendes	300 00
	18,750 00
Surplus	189,110 73 [illegible]
	$882,012 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment par-devant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en cotes de [illegible] intérêts) un intérêt annuel le 1er juillet, 1889 (CINQ POUR CENT, second intérêt annuel sur le capital-actions de la Compagnie, et de placer $34,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
S. W. Scobell,	Walter C. Flower,
J. L. Lyons,	[illegible]
Colonel T. L. Macon,	[illegible]
M. Landry,	[illegible]
Chas. Malloway,	[illegible]
P. F. Odendahl,	[illegible]
W. A. Phelps,	[illegible] Wing,
W. G. Wheeler,	[illegible]
J. M. Frankenbush,	[illegible]
Simon B. Marx,	[illegible]
P. J. Quebbens,	[illegible] Coleman,
E. T. Quiden,	[illegible]
J. A. Bruenleman,	J. A. C. Wadsworth,
	A. M. Deboreline.

CHLORO-NAPHTOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général. 7 juil—3m

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, [illegible].

FEUILLETON.

No 10. Commencé le 2 août.

DEUX SŒURS

PAR ANDRE THEURIET.

DEUXIÈME PARTIE.

IX

(*Suite.*)

Le lundi, il arriva le premier à l'extrémité du jardin public, près des massifs qui font face à l'îlot des *Cygnes*. Ainsi qu'il l'avait prévu, le crépuscule embrumait déjà les allées et la promenade était déserte. Un brouillard montait des berges du lac et s'étendait comme une gaze légère sur les montagnes du fond. La paix du jour tombant n'était troublée que par le halètement du bateau à vapeur qui se rapprochait d'Annecy et dont on distinguait les feux rouges dans la brume. —Le gravier de l'allée cria sous un pas alerte, et, dans le demi-jour, Maurice reconnut Françoise qui contournait vivement une pelouse. Elle l'avait aperçu et se dirigeait vers lui. Sur le fond gris des ramures déjà effeuillées, sa jolie taille souple et cambrée se détachait mollement. Dès qu'ils furent l'un près de l'autre, ils s'enfoncèrent en un étroit sentier tournant où ils se trouvaient enveloppés de massifs d'arbres verts, et cachés dans une obscurité presque complète. Alors seulement ils se serrèrent la main.

—Cette fois, c'est moi qui vous ai fait attendre, dit Françoise en relevant sa voilette et en reprenant haleine.... [illegible]

continua-t-elle en observant l'étonnement inquiet de Maurice, ma sœur avait des scrupules et craignait de m'exposer à quelque mésaventure..., C'est moi qui l'ai convaincue qu'il n'y avait aucun danger. En effet, je n'ai pas rencontré un chat.... J'aime bien mieux cet endroit que la cathédrale....

—Comme vous êtes bonne et dévouée, reprit Maurice, je vous en suis profondément reconnaissant et je vous aime tout plein!

—Bien vrai! demanda-t-elle avec un sourire dans les yeux.

—Bien vrai, répondit-il en donnant à sa réponse une intonation caressante.

Elle resta un moment silencieuse, puis demanda d'une voix un peu altérée:

—Avez-vous écrit?

—Oui, voici ma lettre.

Elle la prit, et, profitant de l'obscurité, l'introduisit dans son corsage. Maurice suivait curieusement le manège de la jeune fille. Il devinait aux mouvements de la main le corsage furtivement déboutonné dans le haut et le billet prestement insinué dans le creux du corset. Tout d'un coup, dans une allée voisine, ils entendirent un bruit de pas. Françoise, effrayée, se cramponna au bras du professeur et ils se rejetèrent entre deux buissons d'[illegible] dont les touffes rameuses se refermèrent sur eux.—C'était un passant attardé qui traversait le jardin; il s'arrêta une minute tout près d'eux, siffla son chien, puis s'éloigna dans la direction du bateau qui venait de rentrer:

—Oh! que j'ai eu peur! chuchota Françoise, qui n'avait pas lâché le bras de Maurice.

—La prochaine fois, nous choisirons un endroit plus sûr et moins fréquenté encore.... Connaissez-vous la fontaine du Marquisat?

Elle répondit affirmativement.

—Il y a là, à main droite, poursuivit-il, un sentier qui mène aux châtaigniers de La Puya.... Pourrez-vous vous y trouver d'aujourd'hui en huit jours, à quatre heures?

—Peut-être.

—Dans le cas où vous seriez empêchée, ne vous inquiétez pas.... J'en serai quitte pour une promenade de plus et vous m'indiqueriez votre jour par un mot jeté à la poste.

—C'est convenu, répliqua-t-elle.

—Maintenant il faut nous quitter.... Bonsoir, Françoise!—Il lui prit les deux mains et ajouta: — Vous permettez, n'est-ce pas? que je vous appelle par votre nom de baptême.... N'êtes-vous pas déjà un peu ma petite sœur?

—Je ne demande pas mieux, murmura-t-elle.

—Vous embrasserez Claudia pour moi.

—Très volontiers....

Par un mouvement tout spontané, elle avait rapproché sa tête, et, sans retirer ses mains, elle ne bougeait pas, comme si elle eût attendu le baiser qu'elle était chargée de transmettre; en même temps, elle relevait vers le professeur ses grands yeux qu'une lueur humide étoilait dans l'ombre. Ce regard questionneur et provocant exerça sur Maurice la même séduction qu'il avait déjà subie dans la treille des Grangettes, pendant la cueillette des raisins. Sa gorge se serra et il balbutia:

—Pour que la commission soit mieux faite, ne voulez-vous pas que je.... vous embrasse?

Elle répondit très bas, d'une voix à peine distincte! — Oui, — et elle tendit le front.

Dans le mouvement qu'il fit pour l'attirer près de lui, les lèvres de Maurice glissèrent du front où elles devaient se poser, sur les paupières baissées de Françoise, dont tout le corps tressaillit et s'abandonna un moment dans les bras qui la soutenaient.

Puis brusquement ils se quittèrent, étrangement remués par cette caresse non préméditée, qui leur laissait à tous deux une saveur troublée de fruit défendu.

X

Maurice Tournyer n'avait pas l'âme perverse; il passait au contraire parmi ses collègues pour un garçon au caractère droit et loyal; néanmoins il était homme, et, comme tel, sujet aux chutes, aux faiblesses et aux compromissions qui sont le lot de l'animalité humaine. Depuis son arrivée à Annecy, ses goûts studieux, et aussi une délicatesse native qui répugnait aux plaisirs grossiers, l'avaient aidé à observer une continence rigoureuse; mais cette sagesse maintenue à grand'peine, cette accalmie momentanée des sens, ne pouvaient résister longtemps à l'épreuve d'une intimité trop familière avec une jeune fille jolie et tentante comme l'était Françoise. La furtive embrassade qui venait de clore leur rencontre au Jardin public avait déterminé chez Maurice une secousse toute physique dont il était honteux et inquiet, mais qui réveillait en même temps sa vanité et sa sensualité masculines.—Tout en se déclarant à lui-même qu'il ne trahirait jamais l'amour et la confiance de Claudia, il ne pouvait s'empêcher de repenser à ce tête-à-tête parmi les ramures résineuses des ifs, à ce baiser silencieusement provoqué et voluptueusement savouré. "Est-ce que Françoise m'aimerait?" se demandait-il, et la réponse ne se faisait pas attendre, accompagnée d'une sourde poussée de fatuité.—"Oui, la jeune fille semblait avoir pour lui un penchant à peine dissimulé...—"En ce cas, songeait-il, sentant déjà en son cœur l'épine d'un remords, je dois veiller sur moi, éviter les occasions de tenter et d'être tenté. Il y aurait de la scélératesse à encourager un caprice pareil; ce serait trahir bassement Claudia et la trahir pour une fille que je n'aime pas. Il se représentait mentalement toutes les qualités physiques et morales qui rendaient l'aînée des demoiselles Tavan si supérieure à la cadette. "En réalité, continuait-il, c'est à Claudia que vont toutes mes sympathies et toutes mes préférences. Françoise me fait éprouver une fugitive émotion des sens; mais quand je rentre en moi-même, c'est la grâce, c'est la beauté virginale et captivante de Claudia que j'y retrouve. Rien ne pourra me détacher de cette sœur si aimante, si sincère et si peu égoïste." — Arrivé à ce tournant de ses réflexions, Maurice se trouva légèrement rassuré. Il chercha à accoutumer ce sentiment de sécurité en se prouvant que Françoise ne pouvait être dangereuse. "De quoi vais-je m'alarmer? poursuivait-il; il n'y a rien, tout cela, sans doute, qu'un dévergondage de mon imagination; une vanité chatouillée la porte du badinage étourdi d'une petite fille inconsciente. Françoise croit pouvoir prendre avec moi d'innocentes privautés, comme on voit certaines nouvelles mariées s'en permettre avec les jeunes frères de leur mari. Cela ne tire pas à conséquence, et c'est moi qui risquerais de rendre ces équipées périlleuses en leur accordant trop d'importance."—Et ainsi, à l'aide de raisons spécieuses, se dissimulant à lui-même le danger d'une situation équivoque, Maurice en venait à se donner le change.

Pendant ce temps, Françoise rapportait à sa sœur la lettre très chaleureuse que le professeur avait écrite la veille, et l'imprudente Claudia la laissait lire à sa cadette par-dessus son épaule. Cette épître dont Maurice, rassurant de ses hésitations, avait monté le ton involontairement, était toute débordante d'effusions passionnées. A l'insu de Claudia, ce lyrisme amoureux acheva de surexciter Françoise. Très avant dans la nuit elle restait éveillée, repassant dans sa tête toutes ces protestations tendres qui lui enflammaient l'imagination. Elle aurait voulu qu'on lui écrivît des lettres pareilles. Repensant, elle aussi, au baiser de Maurice, elle frissonnait à ce souvenir et souhaitait de goûter de nouveau la sensation délicieuse de ces lèvres viriles appuyées sur ses paupières.

Peu cultivée, médiocrement intelligente, mais très précoce; ayant dans ses veines le feu et la fougue du tempérament maternel, Françoise était une de ces natures élémentaires, toutes de premier mouvement, capables de bien ou de mal, suivant l'impulsion de leur bon ou de leur mauvais ange. Ces créatures, faites de sang et de nerfs, sont absolument dépourvues de ce qu'on est convenu d'appeler le sens moral. La prévision de la conséquence de leurs actes leur manque aussi bien que le sentiment de leur propre responsabilité. Elles ne se sont arrêtées dans la réalisation de leur impétueuse fantaisie ni par la parenté, ni par l'amitié, ni par la foi religieuse, et elles vont jusqu'au bout de leurs désirs sans le moindre scrupule de conscience, sauf à verser des larmes tardives quand la passion les a entraînées à une catastrophe.—Françoise, en ce moment, ne songeait à se poser que pour souhaiter d'être à sa place. Un sentiment qu'elle n'analysait pas la poussait fatalement à provoquer de nouveau ce trouble confus où elle avait jeté Maurice et que son flair de femme avait deviné, malgré les efforts tentés par le jeune homme pour le dissimuler. En outre, au fond de son âme perversement instinctive, un obscur dépit se remuait. Elle était sourdement humiliée de l'inaltérable confiance que lui témoignait son aînée, de cette sécurité un peu dédaigneuse avec laquelle Claudia usait de ses services, sans avoir l'air de craindre un seul instant qu'elle pût devenir sa rivale. N'était-elle pas, elle aussi, jeune, séduisante, capable d'aimer et d'être aimée? Elle se voulait à sa sœur de ne pas suffisamment tenir compte de tout cela, et ce mouvement de vanité froissée la déterminait à montrer qu'elle pouvait être plus redoutable qu'on ne se l'imaginait. Ce sentiment, timide d'abord, s'était accru à mesure que les rapports de Françoise avec Maurice étaient devenus plus familiers. Ainsi, peu à peu, la rancune de l'amour-propre piqué au vif se joignait aux ferments d'une passion naissante pour affaiblir dans le cœur de Françoise l'amitié, faite d'habitude et d'instinct, qui l'avait jusqu'alors unie à sa sœur.

Claudia, elle, ne soupçonnait pas la pernicieuse évolution qui s'opérait dans l'âme de Françoise. Tout entière absorbée par ses peines d'amour, par la résistance qu'elle opposait à sa mère et à son oncle, elle ne pensait qu'à Maurice. Ses seuls jours heureux étaient ceux où elle recevait une lettre du professeur. Ces lettres, trop rares à son gré, constituaient l'unique distraction de sa nouvelle existence. Elle passait une partie de ses nuits à les relire; elle s'en imprégnait, elle les savait par cœur, et, dans la journée, elle se consolait de la monotonie de ses occupations en se les répétant phrase par phrase. Elle était arrivée, à force de volonté, à donner à sa figure si mobile un masque d'impassibilité, quand elle se trouvait en présence de Mme Tavan, de César et de Prosper Baduel, ou quand sa besogne journalière la mettait en rapport avec les clients du magasin.—Courbée sur son registre, dans l'étroite logette vitrée, elle s'exerçait à aligner machinalement des chiffres, tandis que sa pensée se réfugiait près de Maurice comme en un sanctuaire inviolable.—Au dehors, la pluie d'octobre ruisselait contre les vitrines, les portes du magasin battaient au va-et-vient des clients qui entraient ou sortaient en secouant leurs parapluies trempés; les employés, affairés, apparaissaient des écheveaux de fil, dépliaient des coupons d'indienne; Mme Tavan rendait de la monnaie avec un vague sourire commercial sur les lèvres; Baduel, le front plissé, les bras pliant sous les pièces d'étoffe, s'agitait à travers le magasin. Les demandes et les offres échangées à mi-voix, les bruits de tiroirs ouverts ou refermés, le choc sourd des coupons jetés sur le comptoir, le grincement soyeux des rubans déroulés pour le métrage, formaient un confus bourdonnement qui hypnotisait presque le cerveau de Claudia et la poussait plus avant dans le courant de ses rêves d'amour.—Parfois, un bref appel de sa mère ou la voix de la vendeuse annonçant les achats la rejetaient brusquement dans la réalité; alors, de l'air de quelqu'un qui se réveille en sursaut, elle additionnait rapidement les chiffres jetés à la volée, elle regardait les clients aux vêtements mouillés, le parquet boueux, les vitres ruisselantes, et une crainte la prenait:—Pourvu que ce mauvais temps ne se continuât pas jusqu'au jour assigné à Françoise pour le prochain rendez-vous!—Et de nouveau ses réflexions s'en allaient vers Maurice:—Où était-il à cette heure? Que faisait-il? Pensait-il à elle autant qu'elle pensait à lui?....

Une autre personne aussi pensait au professeur Tournyer, mais pour le maudire et l'envoyer au diable.—C'était l'oncle César.—Il commençait à craindre que Claudia ne viendrait pas à résipiscence aussi vite qu'il se l'était imaginé. L'impassible obstination de sa nièce le stupéfiait. Il ne s'attendait pas à trouver chez cette petite fille une résistance passive et un entêtement qui sont cependant l'un des caractères de la race savoyarde. Dans son dépit, il s'en prenait à Maurice Tournyer:—Il faut, se disait-il, que ce plan lui ait jeté un sort!—Il commençait à en bile en reprochant à Mme Tavan d'avoir imprudemment attiré chez elle cet enjôleur de filles. Il n'osait plus adresser d'encouragements à Prosper Baduel, et le commis, à son tour, s'abstenait de lui reparler de Claudia. Il piochait silencieusement, rageusement; son caractère s'aigrissait, il montrait une humeur de dogue et semblait vouloir faire payer ses déconvenues aux demoiselles de magasin, qu'il rabrouait et malmenait du matin au soir.

Pluvieux ou ensoleillés, les jours passèrent et on arriva au lundi fixé par Maurice. — Les bourgeois d'Annecy étaient tous occupés de leurs vendanges qui ont généralement lieu vers la fin d'octobre. Bien qu'il ne possédât point de vignes, l'oncle César était parti le dimanche pour Les Grangettes, en compagnie de Prosper Baduel, afin de surveiller la récolte des pommes de terre et des châtaignes. Il ne devait rentrer que le lundi soir. Cette absence, qui obligeait Mme Tavan à une plus grande assiduité au magasin, laissait à Françoise une complète liberté et elle était décidée à en profiter, quelque temps qu'il fît. Même, afin de se ménager plus de loisir, elle avait parlé dès la veille d'une course obligatoire chez la blanchisseuse, logée hors de la ville. Pourtant, quand Claudia en s'éveillant, le lundi matin, vit le ciel couvert de gros nuages qui, par intervalles, crevaient en ondées, elle fut prise de scrupules et déclara qu'elle ne voulait pas que Françoise s'exposât à attraper du mal. Mais celle-ci se moqua de ses craintes et insista pour sortir.—Elle se couvrirait de façon à affronter la pluie. D'ailleurs, M. Maurice n'avait pas reçu contre-ordre, il irait au rendez-vous et, n'y trouvant personne, il ne saurait que penser.... Et puis, d'ici à quatre heures, le ciel pouvait se nettoyer.... "Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin."—Claudia était trop impatiente d'avoir une lettre pour ne pas se laisser convaincre; touchée du dévouement de sa cadette, elle la remercia, l'embrassa et descendit au magasin.

Dans l'après-midi, en effet, les ondées devinrent moins fréquentes; le vent balayait les nues et un pâle soleil luisait par instants. Françoise monta dans sa chambre, jeta par-dessus sa veste un gros châle de laine, puis, par des rues détournées, gagna le chemin du Marquisat.

Arrivée à la fontaine, elle ne se morfondit pas en une longue attente. Bientôt la svelte silhouette de Maurice Tournyer se profila sur la route grise. Il ne jugea pas prudent d'aborder la jeune fille à cet endroit trop fréquenté, et se bornant à lui faire signe des yeux et de la main, il s'engagea dans un sentier montant où elle le suivit. Ils atteignirent ainsi les pentes de La Puya. La vendange ayant attiré tout le monde dans les vignes, le sentier était fort solitaire. Maurice s'arrêta un moment pour attendre Françoise, puis lui serrant la main:

—Cela ne vous effraie pas trop, dit-il plaisamment, de vous promener avec moi en pleine campagne?

—Pas du tout, répondit-elle en le regardant de côté, avec vous j'irais au bout du monde...

—Nous n'irons pas si loin, reprit-il; seulement, si vous le permettez, nous monterons jusqu'aux châtaigniers de La Puya, où nous pourrons causer plus à l'aise.... Avant tout, et de peur d'une surprise qui nous oblige à nous séparer, je vais vous donner ma lettre pour Claudia.

Il lui remit le billet qu'il avait préparé. Elle le serra dans la poche de sa veste et ils continuèrent à cheminer vers la châtaigneraie dont les massifs jaunissants se montraient au sommet de la colline. A un endroit où la pente devenait plus abrupte, il offrit son bras à Françoise et elle s'y appuya avec un abandon qui faisait se toucher leurs épaules.

—Nous avons déjà, remarqua-t-elle, marché ainsi une fois ensemble sous les sapins du Grand-Montoir.

—Vous vous en souvenez?

—Oh! oui, murmura-t-elle.

(*A continuer.*)

Ainsi, ma chère amie, vous ne voulez pas employer à ce voyage le premier mois de notre lune de miel?

—Ma foi, non.

—C'est bien, je partirai seul.